AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).CollectionBoite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien. ItemLégislation de Charlemagne à propos du mariage.

Législation de Charlemagne à propos du mariage.

Auteur: Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039 f0425

SourceBoite 039-24-chem | La législation du mariage chrétien.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon

Références bibliographiquesNougarède de Fayet, Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle 1803

Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb310265342

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR: Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon (1765-09-20 -- 1765-09-20)

Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis

TITRE leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin

du XVIIIe siècle, par André Nougarède

LIEU DE PUBLICATION Paris
DATE 1803

EDITEUR Paris: Le Normant, 1803



Legislation de Charlemajne à propa du mariaje, Chartemore supreme to divory i.e. (, dieco Cuhin du maride. mai en rendent le marique midicolube, "on 1/32 dattecher 25 de infurty our co-other visées ponte neinti de l'engagn du r'roux: n'on Cer mojim de callation. - Les um sont les empich -b. = = holen: geni unt renonnoli + 1 de épour (impriment) i rels th): grui "men nenteur soura dans de nport qui veis lest or pius bo en i pour " (49): (2 menti - ber su tos concernent to pomo: muntirelly es vocant of du repars qui : puéhi : - con minte

